



**ZONE DE RENCONTRE**



**Priorité aux piétons**

Le piéton est prioritaire sur tous les véhicules ainsi que les cyclistes.



**Liberté pour les cyclistes**

Le cycliste laisse la priorité aux piétons. Il circule dans les deux sens en adaptant sa conduite à la présence des véhicules circulant en sens inverse et respecte toutes les règles du code de la route.



**Vigilance pour les automobilistes**

La voiture cède la priorité aux piétons et aux cyclistes. Le conducteur respecte la limitation de vitesse et doit être très attentif.



**Ville d'ARRAS**

**Rietz**